

La filière porcine en Ukraine : un potentiel peu exploité

Partenariats

IDELE, ITAVI, Ambassade de France en Ukraine, Business France, Ministère de l'Agriculture

Financier :

FranceAgriMer

Contacts :

jan-peter.vanfernej@ifip.asso.fr;
michel.rieu@ifip.asso.fr;
boris.duflot@ifip.asso.fr

Valorisation

Interventions

- Participations à des colloques et présentations auprès des Ministères de l'Agriculture français et ukrainien, à Paris et Kiev

Publications

- Filières animales : l'Ukraine peut-elle profiter de l'accord de libre-échange avec l'UE ? Rapport d'étude, 2018, 110 p.
- Duflot B (2018) Filière porcine ukrainienne : illusions perdues. Baromètre Porc, 2018, N° 489, Septembre 2018, P. 8.

Contexte et objectifs

Cette étude visait à apprécier le potentiel de développement des filières animales en Ukraine, dont le porc, à la suite des rapprochements politiques et économiques récemment opérés entre l'Ukraine et l'Union européenne (UE).

L'accord d'association entre l'Ukraine et l'UE est entré en vigueur en janvier 2017, dans un contexte de tension géopolitique extrême, avec en arrière-plan l'annexion de la Crimée par la Russie et l'invasion du Donbass. Cet accord vise à faire converger les politiques économiques, les législations et les règlements, notamment en droits du travail et commercial, et à favoriser les échanges internationaux (commerciaux, financiers). Dans les faits, il vise à aligner les normes et les règles nationales sur celles en vigueur dans l'UE-28, mais aussi à créer un véritable état de droit en Ukraine (avec séparation réelle des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaire).

Dans le secteur des grains, les exportations de céréales ukrainiennes, très compétitives, vers l'UE ont pris une importance significative ces dernières années. Les contingents à droit nul sont largement utilisés. Les exportations ukrainiennes vers l'UE sont également très dynamiques en volailles de chair.

Résultats

Fin 2018, 2 ans après son entrée en vigueur, les premiers effets de l'accord sont timides. L'Etat demeure sous l'influence

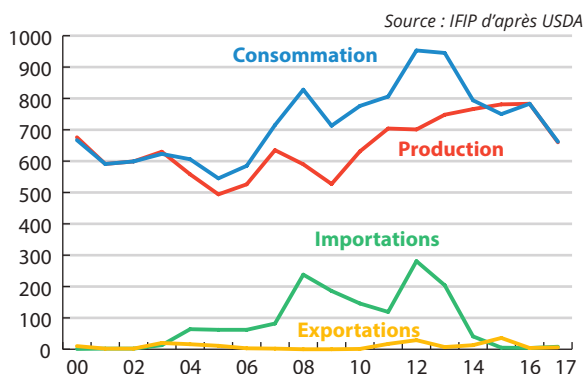
de grands oligarques qui captent l'essentiel des aides et des incitations fiscales. La justice demeure un pouvoir faible. La réglementation a peu évolué dans de nombreux domaines agricoles (identification, état sanitaire, bien-être animal, qualité et traçabilité...) et demeure éloignée des standards européens. D'où de nombreux points de vigilance repérés par l'IFIP. L'évolution des relations commerciales entre l'UE et l'Ukraine est contrastée selon les productions.

Pour la viande porcine, le marché européen demeure inaccessible, malgré un contingent de 40 000 t à droit nul, pour des raisons sanitaires (persistance de la fièvre porcine africaine) de non-conformité des opérateurs ukrainiens. L'Ukraine dispose d'atouts, les mêmes que pour la volaille, propice au développement de la production porcine : grains abondants et compétitifs, main d'œuvre bon marché, tradition de consommation de produits du porc dans le pays et les États voisins.

À court terme l'Ukraine est plus une opportunité qu'une menace pour les opérateurs européens. Ils pourraient accroître leurs expéditions d'abats et de graisses sur un marché structurellement déficitaire. Avec un contingent de 20 000 t de viande porcine à droits nuls, ils pourraient accroître leurs expéditions de viande porcine moyennant un rebond de la demande en Ukraine ou un effondrement des prix européens, en cas de crise par exemple. La position de l'Ukraine comme marché de dégagement pour les produits du porc européens pourrait donc marginalement se renforcer suite à l'accord d'association.

Perspectives

Poids lourd agricole en Europe centrale, l'Ukraine fait sans conteste partie des pays qu'il faudra continuer à suivre au titre de son importance sur le marché des produits animaux et surtout pour le moment **des grains et de l'alimentation animale.**



Bilan de production porc en Ukraine
(milliers de tonnes équivalent carcasse)